



Fédération Echanges France Ukraine

VOYAGES FEFU EN UKRAINE

HORAIRES ET PARTICIPATIONS AUX FRAIS 1er AVRIL - 1er OCTOBRE 2010

Réf-rence	VOYAGES FRANCE ==> UKRAINE	PREVISION DES DATES ET LIEUX DE DEPART ET D'ARRIVEE											
		ALLER FRANCE - UKRAINE*						RETOUR UKRAINE - FRANCE*					
		Date	Lieu de départ	Date	Lieu de départ	Date	Lieu de départ	Date	Lieu d'arrivée	Date	Lieu d'arrivée	Date	Lieu d'arrivée
		<i>au choix</i>											
VU1	voyage charter aller-retour	02-juin Metz	05-juil Limoges	02-août Limoges			05-juil Limoges	02-août Limoges	30-août Metz	30-août Limoges			
VU2	voyage mixte (aller car-retour charter)	Variable Paris					05-juil Limoges	02-août Limoges	30-août Metz	30-août Limoges			
VU2 bis	voyage mixte (aller vol régulier-retour charter)	Variable Paris					05-juil Limoges	02-août Limoges	30-août Metz	30-août Limoges			
VU3	voyage mixte (aller charter-retour car)	02-juin Metz	05-juil Limoges	02-août Limoges	30-août Metz	30-août Limoges							
VU3 bis	voyage mixte (aller charter-retour vol régulier)	02-juin Metz	05-juil Limoges	02-août Limoges	30-août Metz	30-août Limoges							
VU4	voyage car aller-retour	Variable Paris											
VU4 bis	voyage vol régulier aller-retour	Variable Paris											

* Nombre de places sur charter limité ; la FEFU peut être amenée à refuser les réservations excédentaires, les places étant réservées en priorité aux personnes invitées dans le cadre humanitaire - **Les vols surlignés sont au tarif "défi" (-25%).**

CATEGORIES DE PASSAGERS	PARTICIPATION AUX FRAIS (N'OUVRANT PAS DROIT A RECU FISCAL)											
	VOYAGE ALLER-RETOUR				VOYAGE UN SENS				VOYAGE MIXTE			
	Avion vol charter Limoges-Kiev ou Metz-Kiev		Avion vol régulier Paris-Kiev (1)(2)	Autocar Paris-Kiev (1)(3)		Avion vol charter Limoges-Kiev ou Metz-Kiev (4)		Autocar Paris-Kiev ou Kiev-Paris (1)(2)		1 trajet charter + 1 trajet vol régulier (1)(2)		1 trajet charter + 1 trajet autocar (1)(3)
	Normal	Défi			Normal	Défi			Normal	Défi	Normal	Défi
Seniors de plus de 60 ans	400 €	300 €	Variable	200 €	190 €	200 €	150 €	Variable	131 €	167 €	Variable	Variable
Adultes de 26 ans à 60 ans	400 €	300 €	Variable	220 €	212 €	200 €	150 €	Variable	145 €	185 €	Variable	Variable
Jeunes de 12 à 25 ans	360 €	270 €	345 €	200 €	190 €	180 €	135 €	202 €	131 €	167 €	382 €	337 €
Enfants de 2 à 11 ans	267 €	200 €	276 €	115 €	134 €	133 €	100 €	165 €	75 €	87 €	Variable	Variable
Enfants de moins de 2 ans (sans siège sur l'avion)	40 €	30 €	30 €	40 €	134 €	20 €	15 €	15 €	28 €	87 €	Variable	Variable
Frais de dossier	15 € par dossier individuel ou 23 € par dossier multiple											

(1) Si la FEFU est chargée de réserver les billets sur vol régulier ou autocar, une prestation de 20 € sera ajoutée au prix de chaque billet acheté.

(2) Les tarifs et horaires des vols réguliers indiqués sont ceux des vols directs d'Air France (contrat FEFU en \$ sur certains vols ; taxes et taux \$/€ variables) ; ces billets étant obligatoirement réservés par la FEFU, la majoration de 20€ doit être ajoutée.

tarifs spéciaux sur Strasbourg, Marseille et Toulouse ; l'âge limite des tarifs jeunes est étendu aux étudiants, avec attestation d'inscription, jusqu'à 29 ans.

(3) **Tarifs indicatifs**, variables selon le jour et le sens - Pour Eurolines, l'âge de 2 ans est repoussé jusqu'à 4 ans - Possibilité de retour "open" pour 10€ de plus - Horaires et tarifs sur demande villes intermédiaires françaises (Lille ou Reims/Metz/Strasbourg) et ukrainiennes (Lviv, Rivne, Zhytomyr, Ternopil, Khmelnytsky, Vinnytsya, Uman et Odessa).

(4) Il est possible de cumuler un tarif charter "aller normal" et un tarif charter "retour défi" ou vice-versa.

LIEUX DE DEPART ET D'ARRIVEE	HORAIRES DES TRANSPORTS REGULIERS DIRECTS*											
	AIR FRANCE KLM				EUROLINES				BAUDART/TRITON SERVICE			
	Centre d'appel en France 3654 (0,34€m) ou en Ukraine +380 44 496 35 75				Centre d'appel en France : 0 892 89 90 91 ou depuis l'étranger : +331 41 86 24 21				Centre d'appel en France : 01 42 80 95 60 ou en Ukraine + 380 482 32 66 69 ou 84 72			
	Tous les jours				Vendredi	Dimanche	Mardi	Jeudi	Mercredi	Vendredi	Dimanche	Mardi
	Départ		Arrivée		Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée
Air France - ROISSY 2F - BORISPIL	07 h 35		11 h 40									
U.I.A./Air France - ROISSY 2B - BORISPIL	10 h 05		14 h 20									
Air France - ROISSY 2F - BORISPIL	12 h 35		16 h 40									
U.I.A./Air France - BORISPIL - ROISSY 2B	06 h 30		09 h 10									
Air France - BORISPIL - ROISSY 2F	12 h 55		15 h 10									
Air France - BORISPIL - ROISSY 2F	17 h 45		20 h 00									
Eurolines - Gare routière Gallieni 28 av. Charles de Gaulle 93541 BAGNOLET					14 h 00							
Baudart/Triton Service - 91 rue de Maubeuge 75010 PARIS									12 h 00			
Eurolines ou Baudart/Triton Service - Gare routière Dachna KIEV					8 h 30		16 h 00					
Eurolines - Gare routière Gallieni 28 av. Charles de Gaulle 93541 BAGNOLET									13 h 00			
									10 h 00			

* Tous les horaires sont en heure locale. Le décalage entre la France et l'Ukraine est de 1h (8h00 en France = 9h00 en Ukraine)

RAPPEL DES PRINCIPALES REGLES

Lire attentivement les conditions générales que vous devez accepter en totalité, en particulier :

- l'obligation d'être à jour de la cotisation à votre association pour pouvoir bénéficier de ces prestations.

- le principe de l'inscription des dossiers par ordre chronologique et EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES, les personnes invitées dans le cadre humanitaire étant PRIORITAIRES, quelle que soit leur date d'inscription ; ceci peut conduire la FEFU à refuser des inscriptions sur certains vols, à ne les accepter qu'en liste d'attente et à pratiquer des tarifs différents selon le vol (tarif "normal" ou tarif "défi").

- l'impossibilité d'obtenir pour les VOYAGES EN UKRAINE un reçu fiscal de don.

Confirmation du lieu, du jour et de l'horaire de départ et d'arrivée par courrier 10 jours avant la date prévue. Pour les retours d'Ukraine par avion charter, demander confirmation des horaires à Kiev (tél. FEFU +38 067 440 92 49 ou Eléphant blanc +38 050 529 91 59).

En avion, le poids des bagages enregistrés est strictement limité à 20 kg par passager et à 7 kg en bagage à main (dimensions limitées).

Les produits liquides, pâteux, aérosols, etc. doivent être placés OBLIGATOIREMENT dans le bagage enregistré.

En car, un seul bagage de 30 kg par personne est autorisé, plus un bagage à main.

Une collation est servie sur les vols charter : il est donc non seulement inutile, mais INTERDIT D'Y APPORTER DE LA NOURRITURE ; au contraire, pour les voyages par car, prévoir les repas pour la durée du voyage.



CONDITIONS GENERALES DES VOYAGES FEFU EN UKRAINE Année 2010

Inscription :

- L'inscription implique l'acceptation totale de ces conditions.
- Pour participer, il faut être à jour de la cotisation annuelle à son association.
- Les dossiers sont traités par ordre chronologique et en fonction des places disponibles, mais **les personnes invitées dans le cadre humanitaire demeurent prioritaires**, quelle que soit leur date d'inscription ; ceci peut conduire la FEFU à refuser des inscriptions sur certains vols, à ne les accepter qu'en liste d'attente et à pratiquer des tarifs différents selon le vol (tarif « normal » ou tarif « défi »).
- **Les VOYAGES EN UKRAINE ne peuvent pas faire l'objet d'un reçu fiscal.**
- La **fiche d'inscription**, obligatoirement accompagnée du règlement, doit être adressée au responsable de l'association de l'adhérent.

Participation aux frais :

Le montant du voyage est calculé en fonction des conditions économiques connues au moment de l'impression de ce document. Il est forfaitaire, c'est-à-dire que les prestations non utilisées (quelles qu'elles soient) ne donnent lieu à aucun remboursement.

En cas de voyage mixte, il est toujours possible de prendre soi-même les billets sur vol régulier ou autocar. La F.E.F.U. peut s'en charger, mais elle ajoute alors 20€ de prestation au coût de chaque billet acheté.

Sur charter, une majoration de 25€ par trajet est ajoutée aux frais de transport des mineurs non-accompagnés. Si une navette par bus est organisée vers ou à partir de l'aéroport français et si elle dispose de places libres, ces places peuvent être proposées aux voyageurs moyennant une participation forfaitaire de 25€ par trajet.

Modalités de paiement :

- Le paiement peut être effectué par **un chèque unique ou par deux chèques datés du même jour et joints au dossier d'inscription** ; en cas de versements échelonnés
 - le premier chèque doit représenter au minimum 50% du montant total et il sera mis à l'encaissement à réception du dossier
 - le second correspondant au solde sera mis à l'encaissement 60 jours avant le départ.
- Si l'inscription a lieu **moins de 60 jours avant le départ**, le montant doit être réglé par un seul chèque.
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'association de l'adhérent.

Transport :

Si le voyage est retardé ou avancé, à l'aller ou au retour, en raison d'évènements extérieurs normalement imprévisibles, ni la F.E.F.U., ni l'association de l'adhérent, ne peuvent être tenues pour responsables ni être astreintes à un quelconque dédommagement. Nous conseillons de prendre un délai de sécurité pour les rendez-vous ou la reprise du travail.

Organisation :

- Dix jours avant le départ, un courrier est adressé à l'adhérent pour lui indiquer l'heure et le lieu de rendez-vous du départ.
- Les personnes se rendant en Ukraine doivent être en possession d'un passeport d'une validité d'au moins six mois à la date du retour.
- L'Ukraine a suspendu unilatéralement l'obligation de visa pour les ressortissants de l'Union européenne.

Annulation :

Du fait de l'adhérent :

- Toute annulation doit être faite par courrier adressé à l'association ou à la F.E.F.U.
- Pour toute annulation du fait de l'adhérent moins de 60 jours avant le départ, la F.E.F.U. conservera un montant forfaitaire de 1/3 du montant de chaque billet annulé ; pour toute annulation moins de 30 jours avant le départ, elle en conservera les 2/3.

Du fait de la Fédération :

- La F.E.F.U. pourrait être exceptionnellement contrainte d'annuler le voyage en cas d'évènements extérieurs normalement imprévisibles. Dans ce cas, elle rembourserait l'intégralité des sommes versées, sans autre indemnité.

Assurance :

L'assurance responsabilité civile souscrite par la FEFU auprès de la MACIF garantit aux adhérents de ses associations membres l'assistance de I.M.A. (Inter Mutuelles Assistance) lors de voyages à l'étranger organisés par elle, notamment en cas de nécessité de rapatriement sanitaire.

Complément d'information :

Pour toute question concernant le transport, contacter le responsable de son association.



VOYAGES FEFU EN UKRAINE

(hors reçu fiscal)

FICHE D'INSCRIPTION 2010

Formulaire à remplir en lettres majuscules

 Veuillez cocher les cases

 Voyages précédents 2009 Autres années (préciser)

VOYAGE EN UKRAINE	Dates du voyage			Référence voyage (VU1 à VU4 bis)	Avion vol charter	Avion vol régulier	Autocar
	Jour	Mois	Année				
ALLER FRANCE-UKRAINE	2010	VU.....	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
RETOUR UKRAINE-FRANCE	2010		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

RESERVATION VOYAGE EN UKRAINE

CATEGORIES	ALLER-RETOUR			UN SEUL SENS			MIXTE		Majoration (+20€/billet acheté par FEFU) (3)	Coût unitaire en € (4)	Coût total en €
	Avion vol charter (1)	Avion vol régulier (1)	Autocar Kiev (1) (2)	Avion vol charter (1)	Avion vol régulier (1)	Autocar Kiev (1) (2)	Vol régulier + charter (1)	Autocar + charter (1) (2)			
Adultes de 26 ans et plus*									x	=	
Jeunes de 12 à 25 ans									x	=	
Enfants de 2* à 11 ans									x	=	
Enfants < 2* ans (sans siège avion)									x	=	
+ Mineur non-accompagné (25€/trajet)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	=	
+ Navette (25€/trajet si place disponible)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	=	
+ Frais de dossier (15€ pour un billet ou 23€ pour plusieurs)									x	=	
TOTAL										=	

* Eurolines applique le tarif jeunes aux plus de 60 ans et repousse à 4 ans le seuil pour les enfants

(1) Indiquer le nombre de réservations dans chaque catégorie

(2) Tarifs Paris ou Lille-Lviv, Rivne ou Zhytomyr sur demande

(3) Majoration par billet acheté par la FEFU sur vol régulier ou autocar (20€ par billet)

(4) La référence du voyage et le coût unitaire sont indiqués page 1 du dossier d'inscription (horaires et participation aux frais).

ADHERENT

Nom : Prénom : Association : N° :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Liste rouge Oui Non Mobile :

Tél. autre : Fax : Courriel :

VOYAGEURS

				Sexe
Nom :	Prénom :	Date de naissance :		M <input type="radio"/> F <input type="radio"/>
Nom :	Prénom :	Date de naissance :		M <input type="radio"/> F <input type="radio"/>
Nom :	Prénom :	Date de naissance :		M <input type="radio"/> F <input type="radio"/>
Nom :	Prénom :	Date de naissance :		M <input type="radio"/> F <input type="radio"/>

ADRESSE EN UKRAINE

Indiquer obligatoirement une adresse, et si possible, un n° de téléphone en Ukraine :

Si vous disposez d'une assurance rapatriement, indiquez-en le nom, le n° de téléphone et le n° de contrat :

MODALITES DE PAIEMENT

(voir les conditions générales page 2 du dossier d'inscription)

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et y souscrire.

Je choisis le mode de règlement suivant : 1 seul chèque 2 chèques (50%)

Date : Signature :

Le paiement global est à joindre au dossier.

Enregistrement des chèques Saisie n°:

Fiche d'inscription à adresser au responsable de votre association accompagnée du règlement.